

2025-2026

Document pour les parents



LIP, art. 75.1.

*Un document expliquant le plan de lutte contre l'intimidation
et la violence est distribué aux parents.*

Inspiré des travaux de l'équipe CVI du MEQ, 2023

À notre école - Portrait de la situation

L'école Jean-Fortin/La Source (IMSE 7) est une école régulière de quartier située dans la Ville de St-Honoré, un milieu rural en banlieue de la Ville de Saguenay. Au total, 705 élèves fréquentent l'une des deux bâtisses (pavillon Jean-Fortin et La Source) à 500 m de distance l'une de l'autre. Plusieurs élèves fréquentent de service de garde.

Valeur de l'école : Respect, collaboration et ouverture



Nos priorités, nos moyens et nos actions

Priorité #1 : Augmenter le nombre de dénonciation des élèves vers les adultes de l'école lors d'un événement de violence.

Priorité #2 : Augmenter le niveau de sécurité dans les classes, sur le terrain de l'école ainsi qu'au service de garde.

Priorité #3 : Poursuivre la diminution du langage ordurier à caractère sexuel entre les élèves.

Priorité #4 : Augmenter le vivre-ensemble et l'ouverture à la différence.



Définition – Violence ¹

Toute **MANIFESTATION DE FORCE**, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse**, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Définition – Conflit

Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation. L'intimidation n'est pas un conflit, c'est une agression.



Définition – Intimidation ²

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à **CARACTÈRE RÉPÉTITIF**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Définition - Violence à caractère sexuel ³

Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.



Définition – Intimidation ou violence basée sur des motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale

L'intimidation ou violence basée sur des motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale incluant l'ensemble des éléments présentés dans la définition des définitions de la violence et de l'intimidation. Cependant, elles se distinguent quant au fait qu'elles sont explicitement liées à la couleur, à l'origine ethnique ou nationale des personnes qui les subissent. *Définition tirée des réflexions de l'équipe régionale d'agentes pivots.

¹ Loi sur l'instruction publique

² Loi sur l'instruction publique

³ Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur



Actions à prendre lors d'une situation

* Les actions à entreprendre doivent être modulées en fonction de la situation.

- ✓ Agir pour faire cesser la situation observée, par exemple : en s'interposant directement si sa sécurité n'est pas menacée (mettre fin au comportement inadéquat);
- ✓ Vérifier l'état de la victime et assurer sa sécurité;
- ✓ Aller chercher l'aide d'un adulte;
- ✓ Nommer et orienter l'élève vers les comportements attendus en lien avec le code de vie éducatif.

Mesures de soutien ou d'encadrement

- Écoute active et apporter du réconfort (pour l'élève victime)
- Sécuriser l'élève (rencontre systématique avec l'éducatrice spécialisée et avec un professionnel, au besoin)
- Application de mesures de soutien au besoin après analyse de la situation par l'intervenant
- Assurer un filet de sécurité en avisant tous les intervenants concernés de façon confidentielle
- Aviser les parents et assurer un suivi quelques jours après afin de s'assurer que la situation est réglée
- Outiller l'élève lorsqu'une situation d'intimidation survient et pour éviter une récurrence
- Offrir des ateliers individuels et/ou de groupe pour soutenir le développement des compétences sociales et émotionnelles (gestion des émotions, affirmation de soi, etc.), si pertinent
- Enseignement des comportements attendus
- Consignation du comportement dans Mozaïk et/ou FORMEL selon la nature et la gravité de celui-ci

Sanctions disciplinaires applicables

- Contrat d'engagement
- Travail de réflexion ou de recherche
- Gestes de réparation
- Modélisation des comportements attendus en lien avec le code de vie
- Temps perdu/temps repris
- Suspension à l'interne
- Etc.

**Sanctions disciplinaires possibles, déterminées en fonction de l'analyse de la situation ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des gestes posés...*

Modalités applicables pour effectuer un signalement ou une plainte

« Tout parent ou élève peut effectuer un signalement ou formuler une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel au protecteur régional de l'élève et de la possibilité pour une personne insatisfaite du suivi donné à une plainte faite auprès de l'établissement de se prévaloir de la procédure de traitement des plaintes prévue par la Loi sur le protecteur national de l'élève (2022, chapitre 17). »

- Se tourner vers un adulte de confiance de l'école
- S'adresser à la direction de l'école
- Pour les parents, communiquer par courriel ou par téléphone avec le personnel de l'école
- Se tourner vers le Centre de services scolaire en cas d'insatisfaction

Toutes les informations concernant les plaintes se retrouvent sur le site Internet au lien suivant : <https://www.crsaguenay.qc.ca/plaintes/>

Suivi donné à tout signalement ou plainte

- Assurer un suivi hebdomadaire dans un temps déterminé (formule 2-1-1 -> 2 jours, 1 semaine et 1 mois)
- Application de la RAI adéquate et s'assurer que la situation a bien cessé
- Communiquer l'évolution du dossier aux adultes (direction, parents, membres du personnel) et élèves concernés, dans le respect de la confidentialité
- Vérifier si les mesures de soutien et d'encadrement mises en place répondent bien aux besoins et faire les ajustements nécessaires, le cas échéant

Numéro de résolution pour l'évaluation des résultats par le Conseil d'établissement :

CE-25-2026-XX

Signature de la direction :

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Dominic Simard". The signature is written in a cursive style with a large initial 'D'.

Dominic Simard, directeur